



Par son baptême, Jésus manifeste les desseins sauveurs du Père

Jésus accomplit ce geste, non pour lui, mais pour nous. Il marque en effet, en sa personne, le trait d'union entre les deux Testaments. Jésus récapitule l'Ancien en inaugurant le Nouveau. Il assure la continuité en instituant une rupture : lui-même. Le même Dieu, pourtant, pardonne, avant lui et par lui. Ce même Dieu, c'est lui-même. Le baptême voulu par Jésus, conféré par Jean, est l'orchestration du dessein de toute la Bible. Le même Dieu d'amour par-

donne, sauve, aime. Jésus ne cherche pas à vivre mais à montrer. Il manifeste les desseins sauveurs du Père. Ainsi en va-t-il de la liturgie : elle manifeste ce que Dieu entend nous donner. Comme le disent saint Augustin et une préface de la messe, « nos chants n'ajoutent rien à ce que tu es, mais ils nous rapprochent de toi, par le Christ notre Seigneur ». Nous remercions Dieu d'être Dieu pour nous. Il nous fait participer à sa gloire. Oui, Dieu sait bien ce que nous lui demandons, mais il veut que nous le lui demandions pour nous, et par le Christ. Cela nous fait du bien, en tant que cela nous élève vers lui.

La prière qui nous transforme en profondeur

Il faut comprendre combien la prière, et particulièrement la liturgie en tant que porteuse de toute prière possible, est transformante. Non qu'elle accomplisse des miracles, du genre : « Je prie, hop ! ça marche », mais elle nous transforme en profondeur. Elle nous rend chrétiens et, à ce titre, nous apprend à voir et à agir selon Dieu. Nos pensées et nos actes sont modelés par cette transformation. Le résultat n'est plus le même. C'est cela qui est changé ! Le miracle, c'est nous, en train de nous tourner vers Dieu. Ceux qui célèbrent un office, chaque jour ou presque, par exemple les vêpres ou les complies, en font l'expérience. Leur prière respire l'oxygène de l'Église.

Informations paroissiales-PAROISSE SAINT MAUR DE LA SOURCE VIVE

Abbé Michel Berton **0683157792** m.berton@wanadoo.fr

Cette feuille dominicale est consultable en ligne dans votre moteur de recherche :

Diocèse de Verdun, et ensuite paroisses Saint Maur de la source vive

N'hésitez pas à prendre plusieurs feuilles pour en distribuer autour de vous



N° 132 DU 10 JANV AU 17 JANVIER 2021

Baptême du Seigneur

Pour l'évangile de Marc, que nous venons d'entendre, le Baptême du Seigneur, c'est d'abord la rencontre de deux hommes : Jésus et Jean le prophète à la parole forte et austère qui invite à la conversion, lui le successeur de la longue lignée des prophètes du Premier Testament. Mais c'est aussi la rencontre de Jean le Baptiste avec Jésus qui remonte des eaux, et que l'Esprit et le Père viennent confirmer dans son être de Fils bien-aimé. D'une part il y a



l'âpreté et l'humilité du prophète qui s'efface, de l'autre la joie et le rayonnement du Fils qui commence son ministère. Il y a ici bien plus qu'un simple passage de témoin de l'annonciateur à « *celui qui doit venir* ». Le baptême du Seigneur a définitivement changé la face du monde. En effet, avec le christianisme, c'est le visage même de Dieu qui a changé dans le regard des hommes. En Jésus, le regard de l'homme sur Dieu a été bouleversé à jamais, malgré les traces et les relents de culpabilité, de vengeance et de violence qui subsistent dans nos imaginaires. L'eau du Baptême doit encore laver en nous, jusqu'aux replis les plus cachés de notre inconscient, là où se dissimulent encore tant de haines, de violence et de pulsions mortifères. Oui, entendons la voix aimante du Père sous les ailes de la colombe qui dit à Jésus et à chacun de nous : « *Tu es mon Fils (Fille) bien-aimé ; en toi, je trouve ma joie* » !



NOUS PRIONS POUR NOS DEFUNTS

Pour **Mr Vital PERIGNON** 98 ans dont les funérailles ont été célébrées en l'église Damvillers le vendredi 8 janvier, inhumation à Réville-Aux-bois
Pour **Mr Arthur PICQUOIN** 76 ans dont les funérailles ont été célébrées en l'église Damvillers le samedi 9 janvier, inhumation à Azannes

DIMANCHE 10 JANVIER 10H30 DAMVILLERS BAPTEME DU SEIGNEUR

Noël HENRY

Jean et Wilhelmine KUTCHRUITER

Rocco et Rosine RAFFA

Gilbert THEVENIN

DIMANCHE 17 JANVIER 10H30 DAMVILLERS 2ème Dim Ord

Famille NIZET-SCHMITT

Famille FRANCOIS

Marie-Thérèse GUILLAUME (anniversaire)

Gilbert THEVENIN

DIMANCHE 24 JANVIER 10H30 DAMVILLERS 3ème Dim Ord

Famille RICHARD-CLEMENT

Famille PIERRET

DIMANCHE 31 JANVIER 10H30 DAMVILLERS 4ème Dim Ord

Un défunt

Maurice et Andrée GUILLAUME



Merci de bien vérifier qu'il n'y pas d'oubli, d'erreur, de fautes, si c'est le cas me le signaler avant le début de la Messe. Merci



Le dimanche qui suit l'Épiphanie, l'Eglise nous invite à célébrer le baptême de Jésus. C'est le premier acte de sa vie publique, mais pourquoi Jésus a-t-il besoin d'être baptisé par Jean-Baptiste ? Mt 3, 13-17 « Alors Jésus, arrivant de Galilée, paraît sur les bords du Jourdain, et il vient à Jean pour se faire baptiser par lui. Jean voulait

l'en empêcher et disait : « C'est moi qui ai besoin de me faire baptiser par toi, et c'est toi qui viens à moi ! » Mais Jésus lui répondit : « Pour le moment, laisse-moi faire ; c'est de cette façon que nous devons accomplir parfaitement ce qui est juste. » Alors Jean le laisse faire. Jésus demande à Jean de le baptiser dans les eaux du Jourdain. C'est une pratique courante au temps de Jésus. Les baptistes accueillent les juifs pieux, désireux d'être purifiés de leurs péchés en vue des temps messianiques qu'ils estimaient imminents. Comme tout juif pratiquant Jésus fréquente la synagogue, il écoute, lit la Bible, prie avec. En demandant le baptême de pénitence, Jésus, lui qui est sans péché, pose un geste de solidarité avec les pécheurs. Il exprime de cette manière un choix concernant sa mission, son option préférentielle pour toutes formes de pauvreté, y compris spirituelle, et inaugure ainsi son ministère de serviteur.

Dès que Jésus fut baptisé, il sortit de l'eau ; voici que les cieus s'ouvrirent, et il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe et venir sur lui. Et des cieus, une voix disait : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé ; en lui j'ai mis tout mon amour. »

OFFICIEL RAPPEL

à compter du 1^{er} janvier 2020. L'honoraire de messe est porté à 18 euros (neuvaine : 180 € - trentain : 630 €)

Pour un mariage ou une cérémonie de funérailles, la participation demandée aux familles sera de 161 €. La somme sera répartie comme suit :

- 18 € pour le prêtre (honoraire de messe)
- 66 € pour le Diocèse (taxe de pastorale: 33€- taxe diocésaine : 33 €)
- 77 € pour la paroisse